

Épreuve d'admission au concours CPE Session 2018

« Mise en situation professionnelle »

Définition de l'épreuve Arrêté du 19 avril 2013

- Durée de la préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 10 minutes ; entretien : 50 minutes)
- Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un dossier dactylographié de dix pages au plus annexes incluses élaboré par le candidat, par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation. Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve comporte un exposé du candidat, élaboré à partir d'une question, posée par le jury, portant sur le dossier. Elle est suivie d'un entretien.

Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à construire une situation mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc., et à en dégager une ou plusieurs problématiques. L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche. Elle permet d'évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves.

Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier. Le jury appréciera l'aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche.

TRÈS SIGNALÉ

Les épreuves écrites du concours externe se dérouleront les jeudi 15 et vendredi 16 mars 2018. Les épreuves orales généralement mi juin pour un envoi du dossier début juin (conditions et dates publiées ultérieurement). Vous disposerez donc de 2 mois -mi mars/début juin- pour vous préparer aux épreuves orales (et pour la plupart d'entre vous à vos examens de Master).

Aussi, nous vous conseillons vivement de construire le dossier de « Mise en situation professionnelle » avant les épreuves écrites ou au plus tard pour la parution des résultats de l'admissibilité (fin avril en 2017). Ainsi, vous n'aurez plus qu'à finaliser votre dossier, apporter en particulier les derniers éléments d'évaluation et à multiplier les entraînements pour les deux épreuves orales, dont celle de Mise en situation professionnelle.

Nous vous suggérons de travailler avec un ÉCHÉANCIER

Exemple ci-dessous

Fin Novembre 2017	<p><u>Avoir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - dégagé tous les questionnements révélés par le terrain (lieu de stage ou autre) - choisi UNE situation relevant de ces questionnements (actualité) - débuté les lectures (votre bibliographie doit proposer à échéance 5 ouvrages + textes réglementaires + éventuellement une sitographie)
Début Janvier 2018	<p><u>Avoir, au regard de vos lectures et démarches dans l'établissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - fait une première analyse compréhensive de la situation (éclairage théorique) - posé un diagnostic et défini une problématique - dégagé ou repéré une/des hypothèses de travail et fixé des objectifs - choisi (ou pris connaissance de) la démarche et les outils de travail => programmation des actions <=> progression pédagogique en temps et contenus. - arrêté la bibliographie
De janvier à la fin du stage OU de votre terrain d'observation et au plus tard FIN AVRIL (résultats admissibilité).	<p><u>Avoir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participé (ou observé) à la mise en œuvre des réponses /actions. - lu la bibliographie - arrêté le plan détaillé. - terminé le travail de terrain, l'évaluation en particulier est à concrétiser. - Rédaction à finaliser (dernières corrections)
MAI et JUIN	<ul style="list-style-type: none"> - entraînement aux épreuves orales (dates publiées généralement courant décembre).

Préparation de la partie écrite de l'épreuve : dossier élaboré par le candidat
Méthodologie construite à partir : de l'arrêté du 19 avril 2013 ; de l'ouvrage de Jean Louis Auduc « Concours CPE - Conseiller principal d'éducation - Tout-en-un » ; des rapports de jury.

Définition de l'épreuve

Les attendus de l'épreuve .../...renvoient aux compétences abordées dans le référentiel métier.

La construction du dossier

Le dossier produit par le candidat porte sur une situation professionnelle rencontrée dans un établissement public local d'enseignement par un CPE (collège, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel). L'arrêté précise « une situation mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau... »

Aussi le choix de la situation doit-il être réfléchi et pertinent car l'analyse qu'il en fait, doit permettre de connaître le candidat, d'en repérer les compétences et les aptitudes.

Partant de la situation qu'il aura repérée au cours de stages, emploi en établissement scolaire,

le candidat produit une analyse. C'est à dire qu'il construit les éléments d'une problématique,

et les étudie pour mieux les mettre en perspective.

Cette étude doit faire appel à des connaissances scientifiques pour mieux justifier les actions conduites.

Autrement dit, le candidat prend le recul réflexif nécessaire et assure, dans sa production, les allers-retours utiles entre la pratique et/ou la réalité observées et les travaux de recherche dont il aura connaissance ou auxquels il aura contribué.

Précision de l'arrêté :(épreuve) « peut amener le

Commentaires et extraits des rapports de jury

=> Référentiel de compétences Juillet 2013.

=> Une seule situation.

=> Exclu tout autre terrain d'observation.

=> une sélection parmi d'autres situations,

=> choix à justifier donc par l'ouverture et l'éventail des questionnements qu'offre la situation et dont sait se saisir le candidat tout en mobilisant un certain professionnalisme.
 Veiller à l'authenticité de la situation qui ne peut ni ne doit être créée artificiellement.

Extrait du rapport du jury session 2016 :

Préparer un dossier original (qui émane directement de son auteur,..., qui n'est pas une copie,..., authentique ; et qui sort à la fois de l'ordinaire) .../... développer une situation vécue ou un objet de recherche bien maîtrisé dans sa problématique.

=> la démarche doit être explicite.

=> la présentation des éléments de compréhension de la situation doit être exhaustive

=> les met en relation, les éclaire d'apports théoriques, de de résultats d'expérimentations,....

Extrait rapport jury session 2016 : *Une analyse critique de la situation et de son contexte est beaucoup plus attendue que de trop nombreux contenus théoriques, même s'ils sont nécessaires pour étayer une réflexion.*

Pour la quasi-totalité des jurys, la capacité à problématiser, à prendre du recul sur les situations pour faire du lien entre connaissances universitaires, connaissances techniques et mise en œuvre sur le terrain a été le critère d'évaluation le plus déterminant.

=> dans sa pratique le CPE fait l'effort d'une élaboration conceptuelle (via la réglementation tout autant que les entrées disciplinaires) avant d'agir.

=> analyse à différents moments, anticipée et dans l'après-coup, avec différents outils de connaissance.

<p>candidat à aborder des aspects d'ordre pédagogique et la construction de situations d'apprentissage faisant l'objet d'évaluation ».</p> <p><i>Le métier de conseiller principal d'éducation est un métier dans lequel la maîtrise de la communication tant écrite qu'orale est essentielle. C'est la raison pour laquelle une attention particulière doit être portée à la maîtrise de la langue et à l'organisation du propos. Il ne saurait être envisagé de décrire une situation « au kilomètre ». La syntaxe, l'ordre des phrases, leur réunion dans des paragraphes cohérents autour d'idées forces, l'articulation des parties, l'aisance du style doivent retenir l'attention tout comme le niveau de langue et la précision des échanges au cours de l'entretien.</i></p> <p>Le choix de la voie électronique pour acheminer le dossier amène aussi le candidat à maîtriser les technologies de l'information et de la communication aussi bien dans ses applications bureautiques que dans l'usage de l'internet. Il n'est pas prévu que l'exposé du candidat s'appuie sur une présentation d'un diaporama ou sur tout autre médiateur.</p>	<p>=> invitation à saisir.</p> <p>=> le dossier écrit n'est pas évalué par une note mais cette mise en garde, par ailleurs justifiée, n'autorise pas la production d'un écrit médiocre.</p> <p>En effet, selon l'arrêté, seule la prestation ORALE est notée mais il apparaît dans la grille de correction des jurys Session 2015 la mention « Dossier : Capacité à construire une situation professionnelle ».</p> <p>Par ailleurs il est souligné dans le rapport de jury de 2016 de « <i>proposer une mise en page claire et aérée répondant aux exigences des règles en la matière.</i> »</p>
---	---

Pour conclure sur la construction du dossier écrit support de cette épreuve orale d'admission

1/

La problématique doit « coller » le plus possible à la réalité de votre lieu de stage ou d'observation, vous devez solliciter les tuteurs/CPE qui doivent être partie prenante dans la construction de ce travail.

2/

Ce travail doit vous « concerner », la dimension « plaisir à travailler » sur une thématique qui vous intéresse pour diverses motivations doit être présente dans ce travail.

3/

Votre travail se conçoit comme une réflexion professionnelle utile à la progression de la réflexion collective de l'établissement, des CPE et plus largement si possible !